

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
7 MARS 2020**

Convocation du 28 février 2020

L'an deux mil vingt, le 7 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique à 11h00, sous la présidence de Madame Le Maire Isabelle ROBINEAU.

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire)

Mme Françoise DESHAYES, Mme Véronique BOISSON, M. Bernard BRUGON, Mme Christiane CHOPINEAU, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Myriam SALIN.

Membres Absents :

Mrs. Tony DAMIANI, Johnny JARZAB et M Pascal DUCHET, Mme Camille DU BOUEXIC.

M. Jean-Jacques LANDRY est désigné secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte rendu de séance du 5 février 2020**

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

**2. Délibération compte administratif et compte de gestion**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, lu par Madame le Maire, Le Conseil Municipal, Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur est conforme et n'appelle ni observation ni réserve de sa part en concordance avec le compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion en cohérence

En dépenses de fonctionnement à la somme de 112 051.16 €

En recettes de fonctionnement à la somme de 132 648.71 €

En dépenses d'investissement à la somme de 120 802.69 €

En recettes d'investissement à la somme de 113 181.79 €

**3. Délibération sur l'inventaire de la biodiversité communale**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'inventaire de la biodiversité communale (IBC) coûte 24 750.00 € pour une durée de 2 ans.

Celui-ci est financé comme suit :

Région 80%	19 800.00 €
LNE 10%	2 475.00 €
Commune 10%	2 475.00 €
Soit 1 237.50 € pour Le Charme associé à Aillant-sur-Milleron	

La sensibilisation de la population est son principal objectif ainsi que la faire procéder à cet inventaire chez eux. Une distribution de tracts a été effectuée par le biais de l'école.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.*

**4. Viabilisation électrique du hangar communal**

Le devis d'ENEDIS est de 7 284.00 € HT et sera subventionné à hauteur de 40%, donc un reste à charge de 4 346.40 € HT pour la commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et sollicite une subvention au Département au titre des communes à faible population.*

## Informations diverses

- Madame le Maire informe que la Communauté de Communes a lancé une étude pour l'eau et l'assainissement (eaux pluviales). Les compétences relatives à l'eau lui reviendraient en le 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard.
- Mme Robineau signale qu'un grillage a été posé en urgence devant chez M. Blanchard, à cause d'un vol de bois. Les charmilles seront plantées à l'étang.
- Mme Deshayes signale qu'il y a des trous sur la route et qu'il faudrait les boucher avec de l'enrobé à froid.
- Mme Chopineau signale que les ampoules des issues de secours dans la salle polyvalente doivent être grillées ou qu'un fusible a disjoncté et qu'un tuyau en PVC de la fosse septique est cassé.

Plus n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h55